vère Saint-Pierre. Il remonte sur les routes l'exode de populations affolées qui fuyaient les flancs du volcan. Il apprend alors que malheureusement, les secours étaient inutiles, et que de la charmante ville de Saint-Pierre, et des paisibles campagnes environnantes, il ne restait rien, et ce n'est pas seulement les habitations. Alors M. Knight se fit transporter au toute hâte à Fort-de-France. C'est là qu'il trouva confirmation du malheur irréparable.

C'est avec des larmes dans les yeux que M. Knight nous dit qu'il n'est pas parmi les siens épouvanté. Son père, son épouse, ses sœurs et leurs enfants, en un mot tous ceux des siens qui habitaient Saint-Pierre ont péri. Pendant un instant, M. Knight conserva l'espoir de revoir son père, qui n'habitait pas Saint-Pierre, mais bientôt cette consolation lui fut enlevée : nous avaient été victimes de flux.

Au moment où M. Knight quitta Fort-de-France, le feu du volcan était relativement calmé; mais, trois jours avant, il y avait encore, du côté de la Grande-Rivière, une terrible poussée d'eau.

Ne sachant ce que lui réserve demain, la population est affolée, anxieuse au suprême degré. Mais malgré la crainte de nouveaux malheurs, des survivants gens restant attachés au sol sur lequel ils sont nés et où ils se sont constitué une petite propriété. Au Prêcheur, par exemple, sur une population de 3,000 âmes, 400 personnes avaient déjà péri, mais les survivants restaient à côté des 400 cadavres, espérant, les uns, que la montagne se ferait plus d'autres victimes, les autres, préférant mourir chez eux, sur le coin de terre si chèrement acquis, plutôt que d'aller Dieu sait où, ruinés, sans ressources.

A L'ÉTRANGER

L'affaire Grimm

Versoix, 15 juin. — Les dépositions des témoins dans l'affaire Grimm, ont duré hier de 10 h. du matin à 5 h. de l'après-midi. Le plaidoirie, commencée à 7 h. du soir, se sont prolongées jusqu'à 11 h.

Le tribunal, après délibération, a prononcé contre le lieutenant-colonel la privation de tous ses droits civiques et politiques.

Dernière Heure

Le général André à Montbard

Montbard, 15 juin. — Ce soir à 6 h. 1/2, le général André, ministre de la guerre, a présidé le banquet de l'Association des sociétés de gymnastique de la Côte d'Or. La table comprenait 300 couverts. Le préfet a porté un toast à la santé du Président de la République et à la prospérité de la France.

Le maire de Montbard a bu au général André, ministre de la guerre républicain. M. Piot, sénateur, boit à la République et à la démocratie. M. Debussy, député, félicite le général André d'avoir fait son concours au nouveau ministère et il espère qu'il continuera l'œuvre de défense républicaine qu'il a toujours accomplie.

Après lui, le ministre de la guerre remercie les orateurs.

La France, dit-il, doit occuper dans les nations le rang qui lui convient, le monde; elle doit se tenir en mesure d'affirmer sa grandeur morale.

Les deux idées qui l'ont soutenu sont un grand amour pour la France et un amour profond pour la République. (Applaudissements enthousiastes et bravos prolongés).

Le ministre porte la santé de la France, de la République et de la ville de Montbard.

A 10 heures, le ministre a quitté la ville pour se rendre à Dijon. Il sera de retour demain dans la matinée à Paris.

ROUBAUX

Comité républicain. — Le Comité républicain se réunira le mardi 17 juin, à 9 heures du soir, pour étudier différentes questions très intéressantes portées à l'ordre du jour de cette réunion.

Tentative de vol. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs inconnus ont tenté de s'introduire dans la cour de la maison habitée par M. Verghote Henri, tisserand, 23, rue de la Roche, pour lui voler ses poules. Ils avaient déjà tordu le cou à une poule de la cour, lorsqu'ils ont été mis en fuite par M. Verghote.

Escroqueries. — Hier matin, le brigadier de sûreté Delerue et l'agent Trinit ont arrêté rue Pierre Motte, en face des Halles, les nommés : Brebion Marie, veuve Hardouin, âgée de 28 ans, domaniste ; Lavigne Victor, 30 ans forain, demeurant à Lille, rue Ban de Wedde, 23; Buffet Louis, dit Dupetier, 48 ans, domanoublé et son mari, Depreter Moise-Emmanuel, 47 ans, journalier, demeurant à Lille, rue des Gangueltes, 20, qui faisaient métier de devinter et prononçaient moyennant salaire.

Conduits devant M. Grimaldi, commissaire de police du 3e arrondissement, ils ont été remis en liberté, après avoir été l'objet d'un procès verbal.

Mendicité. — Delecluse Victor-Gustave, âgé de 51 ans, tisserand, demeurant rue Fresnoy, rue Cornil, 4, a été arrêté par la police, samedi vers 6 heures du soir, rue de Cassel, alors qu'il mendiait.

Savon VÉRA MUSKA, Parfum nouveau

CONSULTATIONS pour Maladies des Femmes et des Enfants par Madame BERNSON, Docteur en Médecine, tous les Mardis et Samedis, de 2 à 5 heures 1/2, à l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX.

Galeries Lilloises 45, rue Nationale, Lille 1,000 vêtements d'Enfants à choisir.

Prix extrêmement avantageux. Voiture, roues caoutchoutées, caisse bois, valant 50 francs, vendue 29.95 !

WASQUEHAL

Commerce de 1er ordre, à vendre de suite ou pour plus tard. S'adresser à M. Lemaire, 1, place de la Mairie, Wasquehal.

TOURCOING

Boulanger-pâtissier, 1er ordre, à vendre, Tourcoing, vente avec bonne clientèle, fournitures et un jeune enfant du quartier de Croix-Tourcoing, conviendrait pour les commandes. Ecrire à M. Lemaire, 1, place de la Mairie, Wasquehal.

L'inculpé se nomme Jules Vandebroch, 21 ans, domestique de ferme, demeurant à Linselles, hameau de la Vinoure.

Il sera transféré aujourd'hui à Lille.

Extradé. — Le gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges, le nommé Jacques Dhonon, 56 ans, compositeur, se à Liège, demeurant à Paris, condamné en Belgique à 5 ans de prison pour faux et usage de faux.

Un convoi de 13 expulsés a été dirigé sur la frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées à charge de Ernest G., 30 ans, manœuvre, rue de l'Ermitage, pour violences exercées sur la personne de Mme Arthur Dupuichel ; J.-B. D., 15 ans, rue des Trois-Pierres; Albert S., 15 ans, au Couvel, Julienne D., femme C., rue des Francs, pour passage sur un terrain ensemencé.

Acte de probité. — Un négociant, M. U. D., a trouvé hier matin une somme relativement importante. Après s'être enquis de la personne qui avait pu perdre cette somme et l'avant retrouvée, il est assez heureux pour lui remettre en mains propres sa trouvaille.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : pois, 650 k., fraises, 45 k., choux, 200 ; poireaux de terre, 300 k ; conitures, 300 ; haricots, 30 k.

LANNOY

TOUFFLERS

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni samedi à cinq heures trois quarts du soir, sous la présidence de M. H. Ponchain, maire, et devant onze conseillers.

M. Sévère Tricoit est élu secrétaire.

Le compte administratif de 1900 est adopté ; il comprend au total :

Recettes ordinaires, 8.213 fr. 74 ; extraordinaires, 3.440 fr. ; supplémentaires, 44.256 fr.

Dépenses ordinaires, 7.938 fr. 69 ; extraordinaires, 3.455 fr. 05 ; supplémentaires, 16.514 francs 48.

Reliquat définitif, 37 fr. 94.

Le Conseil établit le budget primitif à peu près comme celui des années précédentes.

Le Conseil vote : 25 fr. pour les sinistrés de la Martinique ; 50 fr. pour achat de vêtements au garde ; une augmentation portant à 300 fr. la subvention de la Fanfare ; 200 francs de subvention au Bureau de bienfaisance.

Le compte administratif du Bureau de bienfaisance qui est, au total, de 1.730 fr. pour les recettes et 1.739 fr. 17 pour les dépenses, est adopté.

Le Conseil décide : d'allouer 8 fr. au médecin par accouchement d'indigente ; de faire acheter le chemin de Lys dont la dépense, s'élevant à 8.352 fr., dépasse le crédit voté par un emprunt.

La séance est levée à huit heures.

CYSOING

BOUVINES

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni en session budgétaire, le jeudi 13 courant, à 5 heures du soir, sous la présidence de M. Félix Dehau, maire et devant sept conseillers.

Le compte administratif de 1901 qui se solde par un excédent de recettes de 257 fr. 63 est adopté.

Différents crédits sont ouverts sur ces fonds disponibles.

Le budget des chemins vicinaux est adopté tel qu'il a été établi par le service compétent.

Il est procédé ensuite à la formation du budget primitif de 1902.

La séance est levée à 8 heures.

LILLE

LE GRAND CORTÈGE

pour les sinistrés de la Martinique

L'ordre du défilé. — Les chars. — Les quêteurs.

Dès midi et demie, les environs de l'abattoir présentaient une animation inaccoutumée, et malgré la pluie, une grande affluence de curieux s'attendait le départ du grand Cortège.

A 1 heure du départ, la foule n'est mise en marche dans l'ordre suivant, tandis que les nombreux quêteurs commençaient leur tâche.

En tête, marchait un piquet de gendarmerie à cheval, conduits par le brigadier Bouchez-Ingrebreux, puis venait la fanfare du 49e chasseurs à cheval. Puis, sous la conduite du dévoué capitaine Boivin, un groupe de pompiers casaniers une échelle de sauvetage et le superbe char du dévouement, merveilleusement disposé et arrangé par le capitaine Boivin et le lieutenant Crombez.

La Société des Anciens militaires du 145e suivait avec sa musique, précédant la fanfare des Canonniers Sédentaires.

Nous avons admiré le char du Volcan, dont le cratère fumait et faisait de fréquentes et sandines éruptions.

Les sociétés de gymnastique *La Lilloise*, *l'Espérance* et la *Vaillante* suivaient allègrement, d'un pas que cadençait la musique du 43e régiment d'infanterie qui venait derrière eux.

Le chef de l'Horticulture coloniale, montrant les diverses cultures de la Martinique, était fort bien réussi et précédait le cercle philanthropique *La Liberté*.

La fanfare de Saint-Sauveur, puis l'Association des facteurs des postes et télégraphes et la Société l'Avenir de Canteleu ouvrent leur part de succès, ainsi que la fanfare Danel.

Le chef de l'industrie de la canne à sucre, superbement construit par la maison Wauquier, portait un moteur à alcool, une colonne de diffusion, des appareils de distillerie et de sucrerie.

La fanfare de l'*Union de Lille*, sous l'habile direction de M. Lecouvreur, la Fanfare du fer Exadron du Train des Equipages, la Musique du 16e bataillon de chasseurs, faisaient assaut de perfection dans leurs morceaux.

Le chef du cortège, la jeune Jeanne d'Arc, portant un casque de jolies femmes attirait tous les regards et... beaucoup de cœurs.

Les sociétés de gymnastique la *Renaissance de Marcq-en-Baroeul* et la *Jeanne d'Arc de Loos* venaient ensuite.

Nous nous sommes remarqué le groupe colonial dirigé par M. Legrand.

Les Arabes à cheval et à pied, les zouaves, les marins, les Sénégalais, les Tonkinois, l'infanterie de marine étaient fort bien groupés.

Nous avons admiré le char des noces de Lens que suivait le char automobile, formé d'un immense canon colonial renversé, dans lequel le public des halages et des fonderies exhibait son drapeau au grand profit de l'œuvre.

Un piquet de gendarmes à cheval fermait la marche.

Le cortège a parcouru le long parcours suivant : Abattoir, rues du Molinel, Jeanne-d'Arc, Saint-André, Saint-Pierre, place de Cysoing, rue de la Monnaie, place de Saint-Maurice, du Lion-d'Or, rue Nationale, place de Saint-Sauveur, du Théâtre (côté droit), rue de Paris, boulevard Papin, des Postes, rues d'Arras, de Wattrelos, d'Artois, de Lens, Jeanne d'Arc, place Jeanne d'Arc, rue Solférino, place Philippe-le-Bon (côté droit), rue des Postes, rue Solférino, place Nouvelle-Aventure, rue Gambetta, place de la République, Richebé, de Béthune, rues de Béthune, Neuve, Neuve-Place (tour), rues des Manneliers, Faidherbe, du Priez, place des Reigneaux, rues de la Quenette, Marché-aux-Poulets, place de l'Opéra (côté droit), rues Le Peletier, Basse, Esquermoise, Nationale, jusqu'à la place de Strasbourg où a eu lieu la dislocation.

Le passage, sur la Grand'Place, les drapeaux des sociétés s'étaient massés au pied de la colonne, tandis que la musique du 43e exécutait la *Marseillaise*.

Il y a lieu de féliciter vivement les dévoués organisateurs de cette magnifique cavalcade, qui ont réussi en si peu de temps à provoquer un aussi brillant concours de groupes et de chars.

La recette a dû être très fructueuse et l'aurait été plus encore si le temps s'était montré un peu plus clément.

Le Concert de l'Hippodrome

Très belle salle malgré le mauvais temps, et hâtons-nous de le dire, grand succès pour les belles phalanges musicales qui prêtaient leur concours à cette partie artistique de la fête de charité.

La fanfare des mines de Lens a exécuté une marche magistrale de M. Langlois, son éminent directeur, et un solo de cor joué dans la perfection par M. Mathieux ; de longs applaudissements ont accueilli la fin de chacun de ses morceaux.

Mlle Packam, plus en voix que jamais, a obtenu son succès habituel ; bravos, bis, et c'était justice ; ajoutons que Mlle Dapriez a fort bien accompagnée.

La société des Crick-Sicks de Tourcoing a rendu avec un sentiment très artistique l'*Hymne à la nuit*, cette divine inspiration de Beethoven, et la belle scène choral *Les-Proscrits*, de Gévaert. Les choristes ont fini par *Espérance*, chœur de M. Radoux, le distingué directeur du Conservatoire de Liège.

La musique du 3e génie a clôturé la soirée en jouant avec un ensemble, une souci des nuances et une sonorité qui défie toute comparaison. La *Marche héroïque* de S.-Saëns et le *Werther* de Massenet. Très gros succès pour la *Cavatine* de Lucrèce, exécutée par 12 clarinettistes avec un ensemble si parfait qu'il semblait qu'il n'y avait qu'un seul instrumentiste.

En somme concert très artistique qui a magnifiquement clôturé cette belle fête de charité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

des Présidents des sociétés de pêcheurs à la ligne du département

du Nord

C'est hier, à 3 heures de l'après-midi, qu'a eu lieu à la Mairie de Lille, dans l'ancienne salle des archives, l'assemblée générale des présidents des sociétés de pêcheurs à la ligne du département du Nord.

M. Ricard, conseiller de Préfecture, présidait cette assemblée, remplaçant M. Vincent, Préfet, empêché. Au bureau avaient également pris place M. Emile Ebret, président du syndicat central des pêcheurs à la ligne et M. Havet de Montreuil, président du syndicat de Lille.

A l'ouverture de la séance M. Ebret donne lecture d'une pétition adressée par les pêcheurs à la ligne du Nord au Conseil Général, et ainsi conçue :

Messieurs,

Le comité départemental des pêcheurs à la ligne, fondé le 1er juillet 1900 et composé de 12 sociétés de pêcheurs du département du Nord, qui, poursuivent toutes un but absolument désintéressé, à l'honneur de vous exposer que la France, qui dépense annuellement 30 à 35 millions de poissons d'eau douce, n'en consomme plus que 16 à 18 millions, par suite de la diminution de la production du poisson.

Alors que nous avons les plus belles rivières du monde, nous sommes tributaires de l'étranger pour environ 6 millions.

Nous avons l'honneur, Messieurs, d'appeler votre bienveillante attention sur un point qui porte préjudice aux 1.500.000 pêcheurs à la ligne de France.

Ajoutons qu'il devrait y avoir dans nos cours d'eau une richesse piscicole d'une valeur supérieure à cinq ou six millions de francs et que le loyer du droit de pêche rapporte à l'Etat, non pas même pas à l'Etat ou million de francs ; qu'il n'y a dans toute la France que 32 garde-pêche ; que, dans 41 départements, qu'il serait très facile d'offrir un salaire à plus de cent mille Français qui vivraient de la pêche et de la chasse ; que Monsieur le Président du Syndicat du président des sociétés de pêcheurs de France s'occupe-t-il avec le concours de l'Etat de remédier à cette situation.

Le rôle de notre comité départemental est d'éclairer les moyens de remédier à la situation actuelle, de recommander les sports qui aident à la repression du maraudage, en un mot, d'agir et de créer des ressources destinées à réprimer le braconnage qui règne toujours en maître dans la pays.

C'est pourquoi les soussignés membres du comité demandent des pêcheurs du Nord en l'honneur de s'adresser au Conseil Général dans le but d'obtenir une subvention de... dont l'emploi sera décrété par la suite, et ainsi de suite jusqu'à ce que les sociétés assemblées des présidents des comités du Nord.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Suivent les signatures des présidents ou délégués des sociétés de pêcheurs à la ligne de notre département.

Discours de M. Ricard

Après la lecture de la pétition, la parole est donnée à M. Ricard, qui prononce le discours suivant :

Messieurs,

M. le Préfet étant absent de Lille n'a pu venir présider votre réunion.

Il m'a délégué pour le représenter et m'a chargé en même temps, de vous apporter ses regrets et de vous apporter ses félicitations pour l'œuvre à laquelle vous vous êtes dévoués avec une ardeur dont vous avez déjà donné des preuves.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le concours de l'administration vous est absolument acquis et que nous ferons tous ce qui sera en notre pouvoir de seconder les mesures de salubrité, d'assainissement que vous nourrissez réunir et que vous êtes en droit de demander.

Etant assuré le point de vue financier (car c'est toujours une considération, dont il faut tenir compte lorsqu'il s'agit de la constitution et de l'organisation d'un comité nouveau) je vous promets que M. le Préfet appuyera près du Conseil général avec toute l'autorité que comporte sa parole, la demande de subvention que vous voulez bien adresser à l'assemblée départementale.

Aussi, Messieurs, je forme des vœux pour que vous réussissiez dans votre entreprise, signe de tout le succès nécessaire. Vous pouvez compter que notre concours ne vous fera pas défaut et que nous ferons tous ce qui sera en notre pouvoir.

De vifs applaudissements saluent la fin du discours de M. Ricard. M. Havet de Monteville remercie l'orateur en quelques paroles, puis présente M. Ebret, le président.

Il annonce que ce dernier va fournir des explications sur le but de la réunion, après que le secrétaire aura donné lecture de quelques lettres de personnes qui ont pu prendre déjà les Pays du Nord et M. Scuifort, président du Conseil général du Nord.

Discours de M. Ebret

Cette lecture faite, M. Ebret, prend la parole et fait une véritable conférence sur les réclamations et doléances des pêcheurs à la ligne. Nous reproduisons les quelques passages de ce remarquable exposé, qui a fait l'enthousiasme des cours cours M. Ebret, s'exprime ainsi :

Il faut compter avec les empoisonnements industriels qui se produisent fréquemment dans notre bassin, et les dommages et les nombreux accidents qui tout les jours ont lieu sur les cours d'eau.

Je ne rappelle ayant constaté au cours d'une visite faite à Lille en mois de juin 1899 que le cours d'eau de la Deûle, qui prendrait à mériter la vote de la Chambre. Cette intervention [illegible] M. Waldeck-Rousseau [illegible] Bref, l'orateur insiste sur ce point qu'il faudrait assainir les cours de la Deûle qu'il voudrait voir devenir poissonneuse, contrairement à ce qu'elle est actuellement.

Ne rien pollution, ne nuisere au jour ou l'autre, car les pêcheurs sont nombreux et unis, et puis ils ont pour eux la patience, vertu inhérente à leur plaisir préféré.

Il viendra donc un jour où l'on déversera dans la Deûle, comme on le fit pour le canal de Seclin, quantités de carpes, tanches et goujons, et ce pour le plus grand bonheur des amateurs de fréfrous.

Abordant la question du repeuplement des rivières, M. Ebret, dit qu'à l'heure actuelle les ministres de l'agriculture et du commerce étudient cette question. Le président du Syndicat central voudrait la création d'une brigade volante de gardes, qui réprimeraient d'une façon sévère le braconnage.

Après avoir préconisé la fondation d'une caisse spéciale pour permettre aux sociétés de pêcheurs d'intenter des procès aux industriels qui empoisonnent les rivières. M. Ebret termine en demandant la nomination d'un comité départemental provisoire qui sera chargé de transmettre les vœux avec le concours de tous les réclamations des société. M. Ruret de Monteville est nommé président de ce comité.

Plusieurs sociétaires prennent ensuite la parole et émettent des vœux au sujet de détail qui serait trop long de rapporter ici.

L'assemblée vote un ordre du jour par lequel il s'associe à la douleur de M. Ebret, président d'honneur du syndical de Paris qui vient de perdre son père, puis la séance est levée.

LA

Fête des Prévoyants de l'Avenir

La 100e section de Lille de la société civile de retraites « Les Prévoyants de l'Avenir » a donné hier, à 3 heures, à l'Hippodrome, une grande fête de prévoyance avec le concours de M. Léouzon Leduc, conférencier, et de la musique des Sapeurs-Pompiers de Lille sous la direction de son chef M. Bourelle.

A midi a eu lieu le gerbe par les Président, Vice-Président et membres du comité de la 100e section lilloise des Prévoyants, la réception de MM. Cuphalus, président honoraire de la société de la Société ; Morpain, vice-président ; Dugas, secrétaire et Ernst, trésorier du comité central de Paris, ainsi que de M. Léouzon-Leduc, avocat à la cour d'appel de Paris et des membres des sections du Nord de la France.

Les sections de Roubaix, Tourcoing, Mouvaux, Baisnes, St-Vaast-le-Haut, Le Cateau, Cherenq, Decain, Maubeuge, Cambrai, Solre-le-Château, Helleemmes, etc.

La Conférence de l'Hippodrome

Dès trois heures, la salle de l'Hippodrome commence à se garnir d'auditeurs et lorsque les membres du bureau et le conférencier font leur entrée à 3 heures 1/2, une assistance nombreuse est réunie, malgré la concurrence des différentes fêtes de la cavalcade qui attirent dehors bon nombre de Lillois.

M. Chateus occupe, après s'est assis, les personnages que nous avons cités plus haut venus pour représenter la section centrale de Paris. MM. Verlé, président de la 100e section Lilloise, Charles Pierson, Jules Pierson, Carpentier, vice-président, secrétaire et trésorier de cette même section, ainsi que M. Clouard, président du Conseil syndical.

M. Chateus ouvre la séance et donne la parole à M. Verlé.

Le sympathique président de la 100e section des Prévoyants espérait comment on a vu vous au sein de la section lilloise l'idée de fêter par la cérémonie présente le succès remporté auprès des pouvoirs publics et de la société des Prévoyants de l'avenir qui a été décorée libre de s'administrer elle-même et de garder son autonomie par la loi du 30 Janvier dernier.

Et en cette occasion, M. Verlé remercie tout naturellement à la pensée des dirigeants de la 100e Section Lilloise de faire appel au concours de M. Léouzon Leduc, qui a défendu la cause de la société près de la cour d'appel. M. Verlé félicite tout spécialement M. Chateus d'avoir bien voulu accepter de présider la conférence et il dit ce vous apporter Lillois la salut fraternel des Prévoyants parisiens. Il n'oublie pas que M. Chateus est le fondateur de la société et qu'il a droit à la reconnaissance des membres de la section Lilloise au nom de qui il est heureux de lui souhaiter la bienvenue.

M. Chateus remercie les Prévoyants lillois du bienveillant accueil qu'ils lui ont réservé. Il donne aide la parole à M. Léouzon-Leduc.

M. Léouzon-Leduc se déclare heureux de parler devant des membres de la 100e section de la Société, car Lille est un des principaux centres des Prévoyants de l'Avenir. L'orateur fait un historique de la mutualité et des sociétés de prévoyance.

Au XIXe siècle, on commence à mettre en pratique l'œuvre de la mutualité; on cherche à améliorer la condition individuelle, on pense à le retraite pour les vieux.

Dès 1850 l'Etat autorise la fondation de la société des Prévoyants de l'avenir. C'est M. Chateus, un simple typographe parisien qui, le premier, a eu l'idée de fonder une société dans la société avec l'aide de quelques amis d'atelier. D'une soixantaine de membres au début, les Prévoyants de l'avenir sont devenus 300.000 à l'heure actuelle.

M. Léouzon-Leduc dénombre les adversaires des sociétés de Prévoyance et dit pour quelles raisons elles ne peuvent pas rivaliser avec la marche des institutions de ce genre. D'abord, les compagnies d'assurances qui volent en cellules des concurrents directs. Dans l'ordre politique les collectivistes reprochent aux membres des sociétés dangereux les Prévoyants de l'Avenir, car ils cherchent dans l'assistance et la solidarité humaine la solution des luttes de classes, tandis que les Marxistes ayant une conception diamétralement opposée à la leur de la question sociale, cherchent l'émancipation du prolétariat dans la division et la haine.

M. Léouzon-Leduc rappelle alors la période critique qu'est à traverser la Société, lorsque le gouvernement la mit au demeure d'adopter les signaux des Sociétés de Prévoyance. M. Waldeck-Rousseau avait important aux Prévoyants de l'Avenir un délai pour qu'ils mettent leurs statuts en harmonie avec la loi. Il sous peine de faire tomber les dirigeants sous le coup de l'article 291 du Code pénal.

On a encore présentes à la mémoire les polémiques, les discussions qui ont divisé ceux au sein de la société, quand pour tourner l'ultimatum présenté par le gouvernement, le Conseil central conçut le projet de transformer la Société en société commerciale.

Cette motion ayant été repoussée dans un referendum, M. Boutleville, chef des dissidents sollicita une autorisation pour pouvoir quitter sous séquestre l'avoir social. C'est alors que les perquisitions opérées au siège de la société permirent de constater avec quelle loyauté le comité central en avait assumé la gestion. Non seulement il n'y eut aucune irrégularité constatée mais on s'aperçut qu'il y avait en caisse plus d'argent que le comité ne pensait.

Dès lors les événements se précipitent ; le Parlement rend hommage à la société en donnant satisfaction aux « Prévoyants de l'Avenir. » Le Chambre, par la loi d'octobre 1901, reconnaît l'autonomie de la société, ce qui implique une approbation de son but, un brevet d'utilité publique et un diplôme.

L'orateur loue la conduite du Président du Conseil-Valeur, M. Waldeck-Rousseau, qui tout courageusement prit la défense des Prévoyants de l'Avenir devant le Sénat, qui prédisait à mériter la vote de la Chambre. Cette intervention [illegible] M. Waldeck-Rousseau [illegible] Chambre des Députés. L'orateur termine en faisant un rapport Pasqua dans tous les sociétaires.

Discours de M. Dugas

M. Dugas, secrétaire du Comité parisien, qui parle ensuite, dit le malaise qu'il éprouve à se trouver devant les sociétaires lillois, parce que Lille est une pépinière des prévoyants. Il raconte d'une façon très humoristique les circonstances qui entourèrent la création de la Société. La première « caisse » de la Société qui compte maintenant 40.000.000 de capital fut... une tirelire ! Il donne des renseignements sur les premiers sociétaires mettaient les quelques francs qu'ils avaient récoltés entre eux.

Certes la société, pour arriver à l'état de prospérité actuel, eu des difficultés à traverser, mais la désintéressement, la loyauté des membres du comité, en ont imposé à la masse et tout le monde vient avec confiance grossir le rang des Prévoyants. M. Dugas insiste après des assistants pour qu'ils fassent une propagande active en faveur de la société. Il termine en affirmant sa conviction dans une marche de plus en plus prospère des Prévoyants de l'Avenir.

LE BANQUET

A six heures 1/2, dans un banquet excellemment servi à l'annexe du Grand-Hôtel, les prévoyants de la 100e section de Lille et leurs invités de Paris se sont réunis. A la table d'honneur avaient pris place MM. Verlé, chef des services du Gaz de Wazemmes, président de la 100e section, Léouzon-Leduc, conférencier, Chateus, président du Comité central de Paris, fondateur de la société, Mmes Morpain, Chateus et Dugas, MM. Ernst, Pierson, May, Morpain, des Comités de Paris et Lille, Dubrulle, président de la section de Roubaix, Crombet, du Comité des Fêtes, Clouard, président du Conseil, le surveillant de la 100e : Dr Declercq, Delpechin, sculpteur, etc.

Au champagne, M. Verlé, après avoir donné lecture d'un télégramme de sympathie du Comité de Paris, a remercié tous les membres qui ont contribué au succès de la fête et a rappelé l'œuvre féconde des Prévoyants fondée par Chateus, qui a groupé 300.000 membres et réuni un capital de 40 millions.

En terminant aux applaudissements de tous M. Vaïé, en l'honneur de qui on vient reconnaître et rendre hommage à la fête, a fait le vœu que le Sénat vote la loi et a bu au Père Chateus la Victoire, le président des Prévoyants de l'Avenir.

M. Clouard dans un toast des plus galants et des mieux réussis a porté la santé des dames sociétaires des *Prévoyants de l'Avenir* qui donnent aux hommes l'exemple de l'économie.

MM. Le Bouzon, May, Morpain, Burgille qui a salué Mme Morpain, la présidente de l'orphelinat des Prévoyants, Ernst, ont prononcé également des discours très applaudis. M. Chateus, très acclamé, a été serrer les mains de tous les convives.

Enfin, M. Ernst a chanté la *Chanson des Prévoyants de l'Avenir* qui a été séparé emportant de cette fête de la mutualité, un excellent souvenir.

L'Association amicale des armées de mer. —

Cette intéressante Société donnait hier, dimanche, sa fête annuelle, grâce à laquelle elle a pu permis de constater son succès et sa prospérité.

A 3 heures 1/2, un excellent banquet servi à la Taverne de Deusilles, réunissait les membres de la société et plusieurs invités, ainsi que les représentants de quelques sociétés similaires.

A la table d'honneur, nous remarquons : MM. Fouan, président ; Janssone, vice-président ; Christien, secrétaire ; Polit, trésorier ; Fournez, archiviste ; mais MM. Vermesse, représentant les Anciens militaires du 145e, Gaudin, Gaudin et Gisbock, représentant la Société des Sous-Officiers.

Au champagne, le distingué président, M. Fouan, porte un toast où il se félicite de la prospérité dont fait preuve la société et remercie la presse de son concours dévoué.

Notre collaborateur, Emile Laporte, au nom des membres de la presse présente, répond en assurant que le sympa his manifeste par les journaux à l'association lui est acquise dans l'avenir comme dans le passé.

Puis commencent chansons et monologues et c'est dans la gaîté la plus cordiale que se termine cette fête charmante.

L'EXPOSITION DE LILLE

La journée d'hier, malgré le mauvais temps, a affirmé une fois de plus le succès de l'Exposition.

Le chiffre officiel des visiteurs est, comptés aux abonnés, de dix mille.

Des trois heures la foule se répandait dans les galeries et jardins. Le festival a obtenu le succès que connaissent les bals musicaux des sociétés qui ont toutes recueilli les applaudissements des nombreux connaisseurs qui entre le visite de deux pavés, s'arrêtaient autour des kiosques.

Le Casino qui avait ouvert ses portes samedi, après avoir été érigé en quelques jours, a obtenu le faveur du public.

Matinée et soirée ont été très suivies. Mme et M. Massine, les danseuses étoiles qui se sont affirmés dès la première, ont enthousiasmé le public : numéro irréprochable. Ces deux artistes, dans un genre purement vu au concert, ont une voix agréable et interprètent à ravir des duos d'opéra et d'opérette.

M. Poquelin est un fin diseur, au débit agréable ; rappelé à chemine de ses apparitions, M. Poquelin mérite les acclamations que ne lui ménagent pas l'assistance. Mlle J. Daubrey, chanteuse à diction, détaille avec grâce et talent quelques bonnes chansons.

M. Charlier, comique milliaire, excelle dans les chansons de Polin, gros succès de rire ; cet artiste est bissé à chaque tour, bonne recrue.

Mlle Blanchy, comique à voix, dans son répertoire, est extrêmement drôle. Mlle Demeyère, une diseuse accomplie, quant à Mlle Gossinette, en gavroche impayable et Mlle Maxbel, comique de genre, méritent les justes applaudissements qu'elles reçoivent.

Les Jackys, barristes excentriques et les Watson's sont des attractions de tout premier ordre.

Rappelons que chaque soir la représentation du Casino commence à 9 heures et est terminée à 11 heures 45.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Le Syndicat des Typographes de Lille, réuni extraordinairement, le dimanche 15 juin, dans les bureaux de la Bourse du Travail, a décrété que lielle au Conseil des prud'hommes, en remplacement de son ancien président, Georges Leleu, démissionnaire, a désigné à la presque unanimité le camarade Grave comme porte-drapeau de la troisième catégorie dans ladite élection.

Grave accident de matoyelle. — Mme Martin, vers 9 heures, M. Charles Dewulfe, âgé de 30 ans, demeurant rue Philadelphie, 126, passait sur le pont supérieur du chemin de fer, à Fives, accompagné de son chien.

N'ayant point aperçu à temps un attelage qui arrivait en sens contraire, le jeune homme alla se jeter dans les jambes de cheval.

Le choc fut tel que M. Dewulfe fut violemment projeté sur le sol, où il resta étendu sans connaissance. Des passants le relevèrent et le transportèrent chez un pharmacien qui leur sur le lieu et le corps du malheureux de nombreuses et très graves contusions qui mettent en danger les jours du cycliste.

Un accroc arrêté. — Le service de la sûreté a mis en état d'arrestation le nommé Bertrand Jean, 27 ans, demeurant, rue de Long-Pot, 204, pour escroquerie d'une somme de 20 francs, au préjudice de Mme Brunowski, cabaretière, rue Belle-Vue, 5.

Lecherez s'était, en outre, fait délivrer un mandat de cette dame, sur lui de 10 francs à l'ordre du Trésor.

Nos gymnastes. — M. Jules Fièrens, monteur à la Concorde, vient d'obtenir d'une façon brillante le brevet d'aptitude pour l'enseignement de la gymnastique.

Nos félicitations qui hurrêt et à son professeur, M. E. Cardon.

Les Fils des Tourières. — Soirée fort intéressante vendredi soir aux *Fils des Tourières*, sous la présidence de M. Ch. Mansuy. M. Emile Lentz, secrétaire général, rend compte de la dernière séance ; deux membres de la société : MM. Quennesson et Dathoit photographiant le groupe de nos vaillants poètes lillois ; l'on assure un moment de l'inauguration du monument Desrousseaux, du prochain congrès des poètes, du prix Sully-Prudhomme et on se sépare vers 11 heures et demie.

LE NORD

Ligue républicaine de Pont-à-Marcq

Hier a eu lieu à Emmevin l'Assemblée générale annuelle de la Ligue Républicaine de Pont-à-Marcq, sous la présidence de M. Cogot. Une tente avait été dressée sur la place et plus de quatre cents citoyens s'y entassaient. M. Bégué

M. COGET

mond Rejat a fait une conférence sur la *Concorde Républicaine* ; il a plaidé, avec le sient qu'on lui connaît, l'union de tous les républicains, des plus modérés jusqu'aux plus avancés, telle que M. Waldeck-Rousseau l'avait réalisée dans son ministère. Le succès du jeune et éloquent conférencier a été très vif.

M. Delaune a traité de la question économique et des grandes lois que le Parlement aura bientôt à voter : service militaire, caisses de retraites, etc.

On a procédé ensuite au renouvellement du Comité, dont tous les membres, M. Coget en tête, ont été réélus.

ARMENTIERES

Coups de revolver

Le sieur Jacques Vankenhove, 28 ans, rattacher, demeurant rue des Capucins, 9, avait eu, il y a une dizaine d'années, des relations intimes avec une nommée Marie Hallais, aujourd'hui âgée de 28 ans.

Ces relations cessèrent au moment du mariage de Marie Hallais avec un sieur Félicien Demoen, ouvrier fileur.

Après six ans de mariage, la femme Demoen quitta son mari et, actuellement, elle demeurait rue du Faubourg-de-Lille, 90, au cabaret « A mon idée », dont le tenancier est un sieur Ch. Thesse.

En février 1901, les relations se renouèrent entre Marie Hallais et Vankenhove et un enfant naquit de cette union irrégulière.

L'accord parfait ne régnait pas entre les deux amants, qui n'habitaient cependant pas sous le même toit et, il y a quelques jours, Marie Hallais vint se plaindre au commissaire de police d'être battue par Vankenhove.

Elle acheta, il a environ quinze jours, un revolver et une boîte de cartouches chez M. Pecceu, armurier rue de Lille, pour se défendre contre Vankenhove qui l'aurait, d'après elle, menacée de mort à plusieurs reprises.

Samedi soir, vers dix heures, les deux amants se trouvèrent face à face sur le trottoir du cabaret de M. Thesse.

Vankenhove se jeta sur Marie Hallais ? Cette dernière l'affirmer et en incitatrice du cabaret, un sieur Huyghe, qui assiste à la lutte, en doute du début de la scène, confirme cette accusation.

Toujours est-il que Marie Hallais, qui avait dans ses bras son jeune enfant, saisit son revolver et en décharge deux coups dans la direction de Vankenhove.

Au bruit des coups de feu, le cabaretier, qui jouait aux cartes, sortit précipitamment et chercha à calmer Marie Hallais, dans l'empêcher; toutefois, de tirer les quatre dernières cartouches dont son arme était chargée.

Heureusement Vankenhove fut simplement effleuré par une